

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de convocation :

13 octobre 2023

Date d'affichage :

13 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, jeudi 19 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS.

Excusé : Dominique CAUVAS procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Gérard ABRIC

OBJET : SERVITUDES BARTALAI ET CAZEVIEILLE POUR L'ACCES AUX SITES DU RESEAU D'EAU

M. le Maire rappelle que les réservoirs du Bartal'ai et de Cazevieille sont installés sur des terrains privés et qu'il n'existe à ce jour aucune servitude.

Il rappelle qu'il est institué au profit des collectivités territoriales qui entreprennent des travaux d'établissement de canalisations d'eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales une servitude leur conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés.

A ce titre, il convient donc de prévoir la signature d'une convention authentifiée par acte notarié octroyant une servitude réelle et perpétuelle au profit de la commune contre le fonds du propriétaire qui permettra à la seule collectivité d'intervenir pour des interventions d'entretien ou de travaux.

Toutes modifications des chemins d'accès et sur les canalisations devra faire l'objet d'une demande écrite suivie d'une visite explicative sur le terrain avec le/la propriétaire ou son représentant donnant son accord avant tout commencement de travaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural, notamment l'article L152-1,

ENTENDU le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire dans le cadre de ce dossier, notamment une convention authentifiée par acte notarié relatif à la constitution de la servitude réelle et perpétuelle comme indiqué sur les plans joints à la présente délibération ;

CHARGE le notaire Jean Marie PAULET de l'Office Notarial Viganais de la rédaction des actes correspondants.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire, Roger LAURENS



Certificat d'affichage du _____

Envoi au contrôle de légalité le :

Département :
GARD

Commune :
ALZON

04 2 - 2 0 2 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 030-213000094-20231019-23_42_SERVITAEP-DE

30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

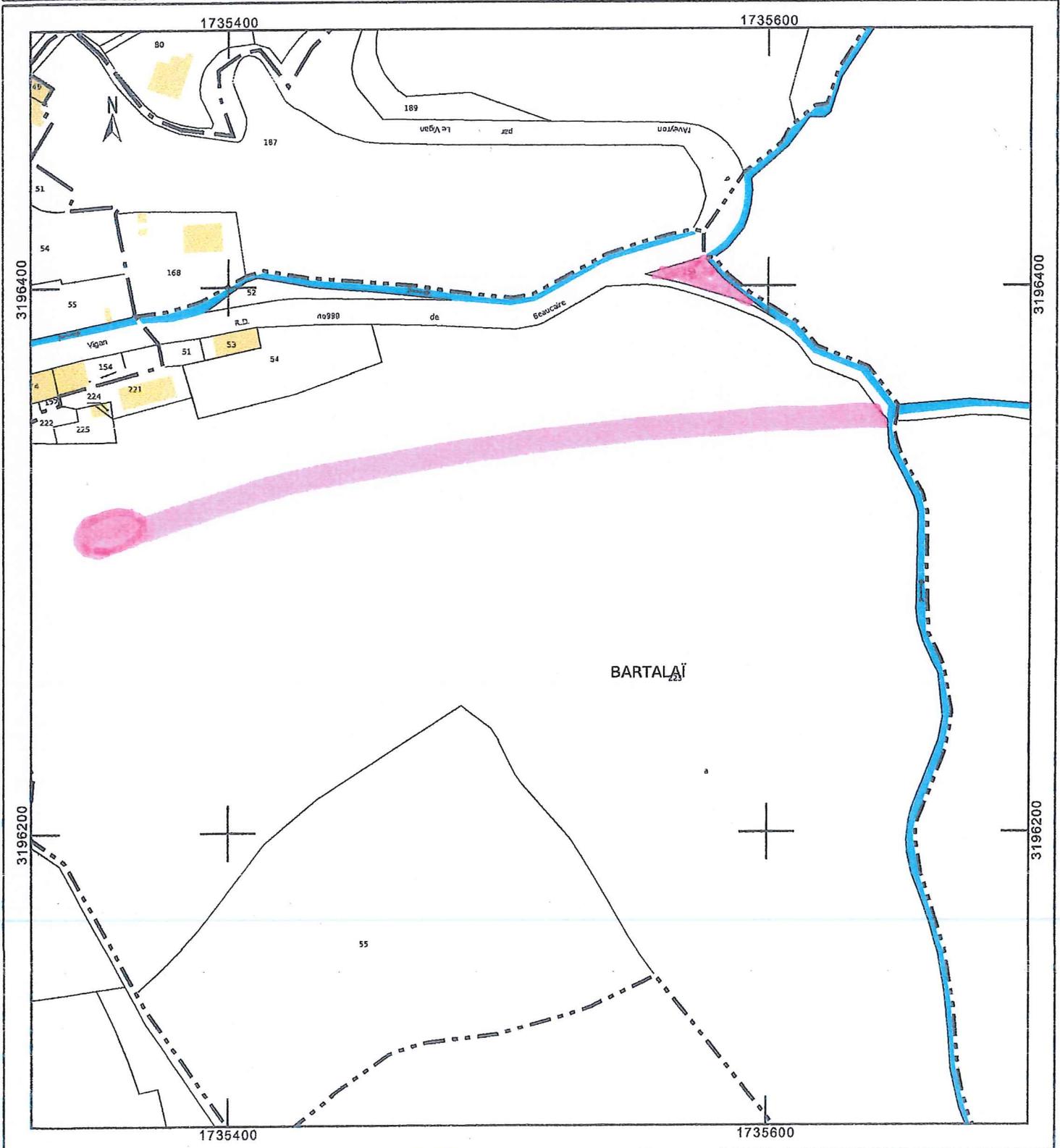
Date d'édition : 06/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

 Fonds servant E 158
E 223

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
GARD

Commune :
ALZON

04 2 - 2 0 2 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 030-213000094-20231019-23_42_SERVITAEP-DE

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

 Fonds servant E 78
E 94
E 96

30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdff.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

